

**CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DU LUART**

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN, le vingt mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huit clos au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes compte tenu du protocole sanitaire, sous la présidence de Mr Alain CRUCHET, Maire

Etaient présents : M. Alain CRUCHET, Maire, Mme Amélie DANGEUL, M. Mickaël BOUGOIN, Mme Gwenaëlle JULIOT, Mr Laurent DANGEUL, Adjoint, Mme Céline MELLIER, MM. Arnaud GUIBERT, M. Anthony BOBOUL, Mme Isabelle GERNOT, MM. Didier AUBIER Lydie GOSNET,

MM. Jean-Luc LEPROUX, Claude GRIGNON, Mme Marie Thérèse LEROUX,

Absente : Mme Sandra DUNAS, excusée.

A été nommée secrétaire Madame Amélie DANGEUL.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Mme Sandra DUNAS a donné pouvoir à Mr Laurent DANGEUL pour voter en ses lieu et place.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par Mr VITTAZ (Société STUDEFFI) pour le marché de l'électricité
Mr VITTAZ présente sa société STUDEFFI, Cabinet manceau depuis 11 ans et précise qu'il n'est ni courtier ni fournisseur d'énergie.
Il expose sa proposition relative à l'offre STUDEO, Plateforme Web pour gérer les énergies permettant la surveillance des consommations et des factures d'énergie, de récupérer toutes les données des compteurs de la Commune et de surveiller le marché de l'énergie afin d'alerter dès que des opportunités se présentent. Il précise que l'achat de l'énergie s'anticipe et demande une réflexion.
Cette proposition est un contrat d'un an reconductible avec un abonnement annuel de 750 €/an + 250 € (pour le paramétrage et la formation).
Cet outil aidera à la négociation et au choix du fournisseur ainsi qu'au choix de la durée du contrat (1, 2 ou 3 ans).
- Présentation des devis concernant le panneau d'informations électronique
Mme Amélie DANGEUL présente au Conseil Municipal le comparatif des devis relatifs à l'acquisition d'un panneau d'informations électronique (cf. document en annexe 1).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la SAS LUMIPLAN VILLE d'un montant de 11.460 € HT, raccord massif béton non compris.
- Complément à la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
Par délibération n° 39/2021 du 15 avril 2021, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition de nouveaux équipements pour l'accueil périscolaire en retenant les devis de MANUTAN COLLECTIVITÉS, de la SARL HERVÉ AUTOMATISME, d'Alain LECOMTE, de THERMIC CHARPENTIER, représentant un montant HT de 3594,88 €, soit 4.313,85 € TTC et a sollicité une subvention au meilleur taux possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'omission de la présentation du devis de la SAS PROLUDIC relatif à la fourniture d'une structure de jeux pour les enfants partagés entre les élèves des écoles et les élèves fréquentant l'accueil périscolaire, représentant un montant HT de 8070 €, soit 9684 € TTC.
Afin d'améliorer la qualité de ce service, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - donne son accord pour ce devis complémentaire de la SAS PROLUDIC s'élevant à 8070 €
 - sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au meilleur taux possible.
- Ordinateur portable pour les élus
Madame Gwenaëlle JULIOT, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le devis de la SARL EASY CLIC d'un montant de 936,90 € TTC relatif à la fourniture et à l'installation d'un ordinateur portable pour les élus.
Compte tenu du caractère de durabilité de ce bien, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour retenir le devis complémentaire de la SARL EASY CLIC s'élevant à 936,90 € TTC.
La dépense correspondante sera prélevée au c/2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » de l'opération 120 « Mairie ».
- Commission Jeunes
Madame Gwenaëlle JULIOT, en charge de cette commission, présente au Conseil Municipal le règlement établi ainsi que le bulletin d'inscription à remplir et à déposer à la mairie au plus tard le 30 juin 2021.
Après échange, quelques modifications seront apportées au niveau du fonctionnement
- ECOLES :
 - a) Calculatrices offertes pour les 22 élèves de CM2
Afin d'offrir un cadeau de fin de scolarité aux élèves de CM2 partant en 6^{ème} à compter de l'année 2021, Madame Gwenaëlle JULIOT présente le devis de la Société Manutan d'un montant de 374,35 €. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.
 - b) Nombre d'inscription à l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2021
Compte tenu du départ en 6^{ème} de 22 élèves et de l'inscription d'environ 10 élèves pour la rentrée scolaire 2021/2022, la prévision des effectifs sera de 140 élèves.

/...

En raison de la fermeture d'une classe à l'école rue des Vignes à la rentrée scolaire, l'IME de Thorigné-sur-Dué a sollicité la commune pour cette classe afin d'intégrer des enfants de 6 à 10 ans (méthode inclusive), encadrés par des éducateurs et moyennant le versement d'une location mensuelle.

Monsieur le Maire précise que l'équipe enseignante du Luart a émis un avis favorable à cette demande.

Les modalités de mise à disposition seront définies selon une convention d'intégration qui sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

- Résultat de l'enquête diffusée aux familles pour l'accueil périscolaire

Madame Gwenaëlle JULIOT, référente de ce service présente le résultat de cette enquête, élaborée à l'initiative de Sarah LÉPINE :

Dans l'ensemble, les familles sont satisfaites de ce service.

Les seuls points négatifs sont principalement :

les horaires du matin : ouverture à 7 h au lieu de 7 h 15

➤ les horaires du soir : fermeture à 19 h au lieu de 18 h 30

➤ les quantités insuffisantes du goûter, varier les goûters et diminuer la fréquence du fromage

Environ 40 familles seraient intéressées par le mercredi matin, ce qui représenterait environ 50 enfants. Mais actuellement, 15 enfants du Luart fréquentent les mercredis loisirs de la Commune de Tuffé Val de la Chéronne avec laquelle la Commune du Luart a signé un Contrat Enfance Jeunesse.

- VOIRIE :

a) Travaux de réfection de la route de la Garenne et de la route des Cornillères et demande de subvention départementale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SAS PIGEON TP relatif au reprofilage des routes de la Garenne et des Cornillères d'un montant de 14.650,49 € HT, soit 17.580,59 € TTC.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

➤ de retenir la proposition de la SAS PIGEON s'élevant à 14.650,49 €, soit 17.580 ;59 € TTC

➤ sollicite une aide départementale à la voirie communale au meilleur taux possible.

La dépense correspondante sera prélevée au c/2313 « Construction » de l'opération 210 « VOIRIE » du Budget Primitif.

b) Demande de rétrocession de la voirie du lotissement « Les Violettes 2 »

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la lettre de la SIMIL relative à la demande de rétrocession dans le domaine public du Lotissement « Les Violettes 2 » compte tenu de la vente de tous les terrains.

Le Conseil Municipal réexaminera cette demande au mois de novembre dès l'achèvement de la construction de toutes les maisons dans ce lotissement.

Mr BOUGOIN précise qu'il serait souhaitable qu'un mât d'éclairage public tordu et un globe tombé par le vente soir remis en état avant cette rétrocession.

- Résultat des consultations lancées pour l'aménagement des abords de l'école Helen Keller et des travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées + autorisation de signature des marchés par Mr le Maire

a) Aménagement des abords de l'école Helen Keller

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux d'aménagement des abords de l'école Helen Keller a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 3 mai 2021 pour une remise des offres fixée au 18 mai 2021 à 12H00.

La consultation comprenait 1 seul lot : voirie, enrobés, bordures, signalisation.

Les membres de la commission « marchés » se sont réunis le 19 mai 2021 à 18H00

afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de

retenir l'offre de la SAS FLÉCHARD TP d'un montant de 106.300 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ Donne son accord pour accepter l'offre de la SAS FLÉCHARD TP s'élevant à 106.300 € HT

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités relatives à ce marché.

Monsieur le Maire précise que cette offre ne comprend pas le montant de l'éclairage public.

b) Réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées

Monsieur le Maire communique le résultat de cette consultation dont la décision sera prise lors du prochain conseil municipal, après vérification des chiffres par Mr PINEAU, chargé d'affaires à la SAFEGE.

/...

- PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le nombre des arrêts maladie du personnel communal depuis le mois de mai.

- Décision modificative pour les demandes de subvention relatives à la restauration du lavoir

Mme Amélie DANGEUL et Mr Laurent DANGEUL se retirent de la séance.

Par délibération n° 35/2021 du 15 avril 2021, le Conseil Municipal a sollicité une aide dans le cadre du programme départemental de sauvegarde du patrimoine rural non protégé pour le projet de restauration du lavoir.

Considérant que ce dossier ne comprenait pas la totalité des devis concernant cette opération, à savoir la clôture pour sécuriser le site situé à proximité de l'école Helen Keller, la création d'une ouverture avec la fourniture et pose d'un châssis avec vitrage feuilleté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le concours du Département et arrête les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements | Modernisation des équipements |
|------------------------------|-------------------------------|
| Maître d'ouvrage | 3.149,77 |
| Fonds européens (à préciser) | / |
| DETR | 693 |
| DSIL | |
| FNADT | / |
| Conseil Régional | 462 |
| Conseil Départemental | 1180 |
| Autre collectivité (CCPHS) | 191 |
| Autre public (à préciser) | / |
| Fonds privés | / |
| TOTAL | 5.903,77 € |

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du programme départemental de sauvegarde du patrimoine rural non protégé pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

- Devis relatif à la détection du réseau assainissement Square rue des Vignes

Mr Laurent DANGEUL présente le devis de la Société ICF Détection d'un montant de 582 € relatif à la détection du réseau assainissement au niveau du Square situé rue des Vignes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce devis qui sera prélevé sur le Budget Primitif Assainissement 2021.

- Compte rendu de la Commission Festivités du 21 avril 2021

Madame Lydie GOSNET communique ce compte rendu au Conseil Municipal où Alain GUITON, Président de l'USL Comité Directeur était présent :

- Prévision de l'organisation de la fête de la musique le lundi 21 juin à 18 h 30 avec l'Harmonie de Dollon (environ 20 musiciens) : départ du Foyer Logement puis cheminement vers la rue des Mardelles, la rue Louis-Fernand Courcier pour arriver à la Salle des Fêtes
 - Buvette tenue par les Associations du Luart
 - Animation par un DJ à la Salle des Fêtes + 1 musicienne de Saint-Maixent (avec piano)
- Il sera nécessaire de prévoir un budget pour la collation des personnes bénévoles.
Une nouvelle réunion est prévue le lundi 31 mai 2021 pour finaliser l'organisation.

./...

- Questions diverses :

1. Annulation des deux décisions modificatives de virements de crédits relatives à l'adhésion à l'association des maires ruraux et à Polleniz (imputation au c/6281)

Le Conseil Municipal, par délibérations n°s 42/2021 et 44/2021 du 15 avril 2021, avait décidé d'effectuer des virements de crédits d'une part pour l'adhésion à Polleniz et d'autre part pour l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe.

Considérant que ces dépenses doivent s'imputer au c/6281, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler les deux délibérations susvisées.

2. Demande de partenariat Europ Raid

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de partenariat d'Europ Raid pour un tour d'Europe, solidaire et culturel, de 10000kms pendant 22 jours en traversant 20 pays à compter du 31 juillet prochain.

Madame LEROUX précise qu'elle avait été contactée en 2020, en sa qualité de Conseillère Départementale et les avait invités à venir présenter leur projet.

Elle suggère à Monsieur le Maire de leur proposer un rendez-vous en mairie afin de présenter leur projet et de pouvoir prendre une décision lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet prochain.

3. CONSIGNES POUR LES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

- ✓ **Présentation obligatoire d'une pièce d'identité avec photo** : (si un électeur n'a pas sa carte électorale, il pourra voter sur présentation de sa pièce d'identité) : conformément à l'arrêté du 16 novembre 2018
 - Carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés **depuis moins de 5 ans**
 - Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
 - Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
 - Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
 - Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
 - Carte vitale avec photographie
 - Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
 - Carte du combattant **avec photographie** et délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
 - Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
 - Permis de conduire **sécurisé et conforme au format « Union Européenne »** (la mise en place définitive de ce titre n'étant prévue que pour janvier 2033, l'électeur doit aussi pouvoir, jusqu'à cette date, présenter au moment du vote un permis de conduire en carton (dont les traits de la personne figurant sur la photo sont aisément reconnaissables, quand bien même le titre serait périmé, ou périmé depuis plus de 5 ans)
 - Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
 - Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
 - ✓ **Appel de l'électeur par son nom** (et non plus par son N° d'électeur)
 - ✓ Organisation du dépouillement en 4 tables (2 tables pour les élections départementales et 2 tables pour les élections régionales) : répartition par table au niveau de l'ouverture des enveloppes, de la lecture des bulletins, des scrutateurs (sauf s'ils sont désignés par des représentants de liste) et des personnes chargés de récupérer les bulletins blancs et enveloppes nulles
4. Fixer une date pour le prochain conseil municipal : la date du jeudi 1^{er} juillet 2021 à 20 h est retenue.

5. Pour information :

- Lettre de remerciements de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes Maritimes pour le soutien apporté suite à la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020
- L'IME va rouvrir deux classes au mois de septembre 2021
- La tonte des pelouses produiront une méthanisation située à Lavaré permettant de chauffer des poulaillers
- Départ de 2 enseignantes (Mmes Kervagoret et Guilbault) ainsi que le départ en retraite de Jocelyne ROUAULT : un bouquet de fleurs leur sera offert.

Vu par nous, Maire du LUART pour être affiché le 3 juin 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE LUART, le 3 juin 2021

Le Maire,




Alain CRUCHET

/...